

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 156 /2022

OBJET : Demande de subvention auprès du programme Interreg VI-A France Italie Alcotra 2021-2027 en tant que chef de file du projet Concert-Eaux OPERA

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF),

VU la délibération n°04-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative et notamment des demandes de subvention auprès de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ;

VU la délibération n°126-2021 du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2021 relative à la candidature de la CARF au programme Interreg France-Italie Alcotra en tant que chef de file du projet Concert-Eaux OPERA ;

VU la délibération n°262-2021 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 qui complète la délibération n°126-2021 susmentionnée :

CONSIDERANT que le Comité de Suivi du programme Interreg Alcotra réuni en date du 18 janvier 2022 à Turin, a décidé de reporter le projet Concert-Eaux OPERA sur le premier appel à projets de la programmation 2021-2027 ;

VU l'appel à projets « Transition » réservé aux projets reportés de la programmation 2014-2020 publié par le programme de Coopération Transfrontalière Interreg France-Italie Alcotra 2021-2027 en date du 1er juin 2022

CONSIDERANT que le projet Concert eux OPERA entend apporter des solutions à la crise hydrique de la Roya et aux problématiques auxquelles se confrontent les bassins versants transfrontaliers grâce à l'action conjointe de 7 partenaires français et italiens : CARF (Chef de file), SMIAGE Maralpin, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) Délégation Côte d'Azur, Université de Gênes (UNIGE), Commune de Mendatica, Commune de Triora, Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente Ligure (ARPAL)

VU le dossier de candidature proposé en réponse à l'appel à projets « Transition » ;

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue V

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-156-2022-AR
Date de télétransmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022

DECIDONS

Article 1^{er} : Le budget global du projet « Concert-Eaux OPERA - Adaptation opérationnelles concertées aux événements météo-hydrauliques extrêmes liés au changement climatique dans la vallée de la Roya et ses alentours » s'élève à 2 465 751,25 € répartis entre les 7 partenaires.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel pour la CARF est le suivant :

Origine du financement	Taux de participation escompté	Montants escomptés
Subvention FEDER	80 %	630 500,00 €
Autofinancement CARF	20 %	157 625,00 €
Total budget		788 125,00 €

Article 3 : La demande de subvention est déposée par la CARF pour le compte du partenariat sur la plateforme Synergie CTE conformément aux lettres de mandat établies avec chacun des 6 autres partenaires.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 14 OCT. 2022



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yves JUHEL".

Yves JUHEL

Date d'affichage :

1-1 OCT. 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue V

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006240800551-20221011-156-2022-AR
Date de télétransmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022